



Sans papiers depuis très longtemps.

Par **Guillo**, le **08/10/2008** à **11:50**

Algérien et en France depuis 17 ans et sans papiers. J'ai déposé une demande d'accession au séjour plusieurs fois et plusieurs fois refusé pour des motifs non fondés à mon sens (célibataire, ne courant aucun danger chez moi...) Alors qu'un décret Franco-Algérien stipule dans un de ces avenants qu'un ressortissant de nationalité Algérienne prouvant par n'importe quels moyens sa présence continue en France est de plein droit admis au séjour. J'ai beau prouvé mois par mois, année par année ma présence en France en vain.rnJe n'ai jamais été étudiant et jamais fait l'objet d'un quelconque délit. C'est vrai que les autorités ne sont jamais venues m'inquiéter chez moi mais refusent ma régularisation. rnj'ai un logement et travaille ; paye mes impôts et toutes les taxes qui me sont dues en tant que citoyen mais cela ne compte,manifestement, aux yeux des autorités.rnJe compte demander encore une fois une demande de régularisation mais sans grande conviction.

Par **Guillo**, le **08/10/2008** à **21:33**

Merci, c'est gentil mais j'ai omis de dire que des avocats j'en ai eu deux jusqu'à maintenant et ils m'ont coûté les yeux de la tête et j'ai fais tous les recours possibles (gracieux, tribunal administratif, et d'appel) et je me suis arrêté au recours auprès du conseil d'Etat car financièrement je n'en pouvais plus. Et j'ai fais beaucoup d'associations, « Droits-Devants »... Et là, je suis avec la CIMADE mais ils ne veulent pas m'accompagner à la préfecture, il paraît que ce n'est pas dans leurs attributions.rnPour ce qui est de cet avocat que tu me conseilles, il s'appelle Me Maurice Thial et il est à Neuilly/ sur seine et lui je l'ai pris en 1er, de 2003 à 2005 pour un recours gracieux et tribunal administratif. Il est nul et c'est un véreux car au bout du compte, il m'a fait une proposition que je qualifie d'indécente puisque il m'a demandé 10 000 euros en dessous de table pour un récépissé (soi-disant, il connaissait quelqu'un dans l'équipe

de Sarkozy, quand celui-ci était ministre de l'intérieur) j'ai refusé et claquer la porte. Donc à ceux qui sont dans la même situation, évitez cette personne !!

Par **citoyenalpha**, le **08/10/2008** à **22:31**

BonjourrrrrrrEtrange que votre situation ne soit toujours pas régularisée.rnrnEn effet l'article 6 de l'Accord franco algérien du 27 décembre 1968 dispose que rnrnLe certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale » est délivré de plein droit :rnrn1) au ressortissant algérien, qui justifie par tout moyen résider en France depuis plus de dix ans ou plus de quinze ans si, au cours de cette période, il a séjourné en qualité d'étudiant ;rnrnrnIl est étrange que le tribunal administratif n'en ait pas fait application.rnrnEtes vous sûr qu'aucune condamnation n'a été prononcée à votre encontre? rnrnrnrnrnRestant à votre disposition.

Par **Guillo**, le **09/10/2008** à **11:01**

Non, aucune ! A part les Arrêtés de reconduite à la frontière, je n'ai eu aucune condamnation de quelque nature qu'elle soit. Je me suis même adressé au consulat Général d'Algérie, pris un RDV avec l'assistante sociale. Je lui ai raconté mon histoire mais elle ne m'a été d'aucune aide, stipulant que le consulat n'avait aucun pouvoir sur l'Etat Français. Comme s'il s'agissait d'avoir un certain pouvoir, alors que c'est une question de droit. En fin, je ne m'y attendais à mieux de sa part. Je voulais juste que le consulat interpelle la préfecture pour l'application d'article d'un accord entre deux pays.

Par **Guillo**, le **10/10/2008** à **10:53**

Bonjour, rnEn fait ma question est : Est-ce que, en présentant, encore une fois, à la préfecture pour réexamen de ma situation, faisant valoir l'article 6 de l'Accord franco algérien du 27 décembre 1968, ma demande ne sera pas rejetée.rnCe qui m'inquiète, c'est qu'un refus de régularisation, est toujours suivi d'un arrêté de reconduite à la frontière et là, je vais devoir faire des recours. Ce que j'ai déjà fait et m'a coûté un maximum d'argent et de temps.rnEn attendant votre réponse, merci.rnCordialement.